

Fiche Inscription Saison 2024-2025

Nom:	Prénom:
Nom des parents (si différent) :	
Age: ans Mail:	
Téléphone 1:	Téléphone 2 :
Adresse :	
Code postal:	Ville:
PERSONNE A PREVENI	R EN CAS D'URGENCE :
Nom / Prénom :	
Téléphone :	
Information médicale à porter éventuellement à la co	onnaissance du professeur (asthme, diabète etc) :
	 L'ECOLE DE DANSE
COLUDA STITUT	
Montant de l'adhésion annuelle : 25 € Payé le :	
Montant de la cotisation mensuelle :	_
<u>Pour les mineurs</u> J''autorise mon enfant à repartir seul à la fin des cour	Oui Non
Par la signature de ce bordereau :	
 J'autorise les responsables de l'association à prendent de l'autorise l'école de danse à fixer et à diffus numériques les photos ou vidéos de mon enfant (er sur les réseaux sociaux et sur tous supports
Date :	Signature :





I - MODALITES D'INSCRIPTION

Les élèves seront inscrits dans la discipline de leur choix après accord du professeur, dans les cours correspondants à leurs âges et niveaux.

L'inscription sera définitive à la réception :

- d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse de moins de 3 mois,
- de la fiche d'inscription dûment remplie et signée
- du règlement total de la cotisation annuelle

Tout changement de situation en cours d'année scolaire, (adresse, coordonnées téléphoniques...) doit être impérativement signalé par email : ecolelesvedastiennes@gmail.com

Toute année commencée est due dans son intégralité. Aucun remboursement ne pourra être effectué après le début des cours. Le non-règlement de la cotisation entraînera l'exclusion de l'élève et le recouvrement des sommes dues sera confié au Trésor Public.

II - COMPORTEMENT

Respect mutuel, attitude et langage correct sont exigés de tous pendant les temps de cours et lors des échanges avec les professeurs. Ne sont admis dans la salle de danse que les élèves inscrits au jour et à l'heure de leur cours. Les parents et/ ou accompagnateurs sont priés d'attendre à l'extérieur de la salle de danse. L'ouverture du sas d'entrée se fera désormais 5 minutes avant le début du cours. Les élèves doivent être assidus afin de ne pas gêner la progression du travail.

III - TENUE

Les élèves doivent prévoir une tenue appropriée à la pratique de la danse, (celle-ci sera précisée par le professeur en début d'année). Les cheveux des élèves doivent être correctement attachés. Les élèves ne respectant pas ces consignes ne seront pas acceptés en cours. Les noms et prénoms doivent être étiquetés sur l'ensemble des vêtements des élèves.

IV - PRESENCE/ABSENCE

Un appel nominatif est fait systématiquement au début de chaque cours. En cas d'absence, les élèves sont tenus d'avertir le professeur via l'adresse e-mail de l'association (ecolelesvedastiennes@gmail.com).

V - RESPONSABILITES

L'école de danse n'est pas responsable des accidents éventuels qui peuvent survenir. Chaque élève doit avoir une assurance responsabilité civile couvrant les risques et dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes et installations. Les élèves restent sous la responsabilité des parents et/ ou accompagnateurs jusqu'à leurs entrées dans le bâtiment où se trouvent les vestiaires. L'école de danse rejette toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

VI - MANIFESTATIONS CULTURELLES

Les élèves de l'école de danse pourront être amenés à participer à des manifestations culturelles diverses (défilé du 11 Novembre, rencontres chorégraphiques...). Leur présence est fortement souhaitée.

Je soussigné(e) Mme ou M	atteste avoir pris connaissance de ce
règlement intérieur et m'engage à le respecter.	- -
Fait à,	le

SIGNATURE, précédée de la mention « Lu et approuvé »